

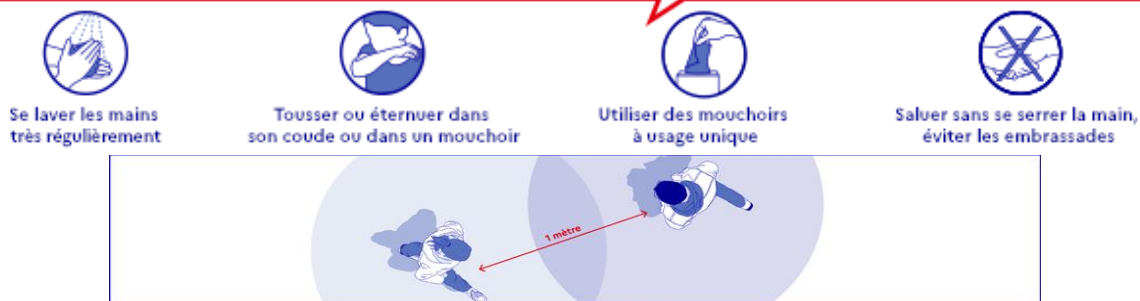
## Coronavirus Covid19

## Recommandations de reprise d'activité

**EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE**

Les conseils proposés sont établis en l'état actuel des connaissances scientifiques et légales, ils ne soustraient pas l'Autorité Territoriale à l'obligation d'évaluer les risques professionnels et mettre en place des mesures de prévention.

La maladie Covid 19 due à un coronavirus se transmet par des gouttelettes projetées lors de la toux, les éternuements et les postillons lors d'un contact étroit à moins d'un mètre ou par le contact des mains non lavées sur des surfaces souillées par les gouttelettes.

**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**

Les équipements de protection individuelle et les équipements de travail permettent de diminuer les risques d'exposition à ce risque biologique à condition qu'ils soient correctement utilisés et ne dispensent pas de l'utilisation des EPI habituels contre les autres risques liés aux activités professionnelles.

Dans le contexte épidémique actuel, il s'agit du recours à des équipements tels que des masques, écrans faciaux, lunettes, gants, des vêtements de protection.

**L'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) ne doit être envisagée qu'en complément des mesures barrières et de distanciation sociale.**



# LES MASQUES

## a) COMMENT CHOISIR UN MASQUE ?

	Appareil de protection respiratoire de type FFP	Masque chirurgical	Masque « grand public » à usage non sanitaire Catégorie 1 :	Masque « grand public » à usage non sanitaire Catégorie 2 :
<b>Nature de l'équipement</b>	Equipement de protection individuelle (EPI) de sécurité et de santé conforme à la norme NF EN 149 : 2001.	Dispositif médical répondant à des exigences européennes de sécurité et de santé conforme à la norme NF EN 14683.	Masque individuel à usage des professionnels en contact avec le public.	Masque de protection à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ce masque.
<b>Usage</b>	Protection des professionnels de santé réalisant des gestes invasifs (ex. intubation) ou effectuant des manœuvres sur les voies aériennes. Protection de l'environnement de celui qui le porte	Protection des professionnels de santé en dehors des indications à masque FFP2. Protection des personnes à risque de forme grave de Covid. Protection de l'environnement de celui qui le porte	Protection des personnels affectés à des postes ou missions comportant un contact régulier avec le public (ex. hôtesses et hôtes de caisses, agents des forces de l'ordre, ...)	Protection des personnels dans les espaces clos et partagés (salles de réunion, open-space, couloirs, vestiaires, bureaux partagés...)
<b>Performances</b>	3 catégories : -FFP1 (filtration de 80 % des aérosols de 0,6 micron), -FFP2 (94 %) -FFP3 (99 %)	Plusieurs types : type I, type II et IIR (particules de 3 microns). Les types IIR sont destinés à un usage en chirurgie.	Filtration de 90% des particules de 3 microns émises par le porteur.	Filtration de 70% des particules de 3 microns émises par le porteur.

Pour l'ensemble des masques **la durée de port ne doit pas dépassée de 4H00**. En cas d'activité physique, transpiration ou autre, il est nécessaire de changer le masque plus régulièrement.

Pour être efficace, le masque barrière doit être correctement utilisé.

Les visières ne sont pas une alternative au port du masque. Elles sont un moyen supplémentaire de protection du visage et des yeux face aux virus transmis par gouttelettes en complément du port de masque, et en situation régulière de proximité avec plusieurs personnes, lorsqu'un dispositif de séparation n'est pas possible.



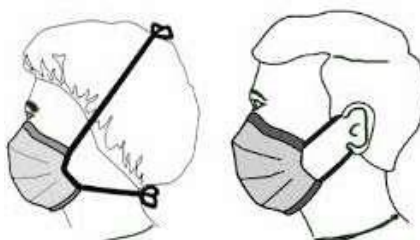
**IMPORTANT** : Afin de garantir l'homologation du masque, ce dernier doit être indiqué d'un des logos suivants



## b) COMMENT POSITIONNER UN MASQUE ?

- Avant toute manipulation du masque, se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique,
- Pour les masques réutilisables, s'assurer que celui-ci ait bien été lavé,

- Repérer le haut du masque,
- Placer le masque barrière sur le visage, la barrette nasale (si existante) sur le nez,
- Tenir le masque barrière de l'extérieur et passer les élastiques ou les liens en étoffe du jeu de brides derrière la tête, de part et d'autre des oreilles, sans les croiser,
- Abaisser le bas du masque sous le menton et vérifier qu'il couvre bien le menton,
- Pincer la barrette nasale (si existante) avec les deux mains pour l'ajuster au niveau du nez,
- Vérifier que le masque barrière soit correctement mis en place. Pour cela il convient de contrôler l'étanchéité et la gêne respiratoire. Pour vérifier l'étanchéité, couvrir le masque d'un film plastique (éviter l'utilisation de sacs plastique) et en inspirant, le masque doit se plaquer sur le visage,
- **Une fois ajusté, ne plus toucher l'avant du masque barrière avec les mains.**



Positionnement des brides ou des élastiques

Chaque fois que le masque est touché, l'utilisateur doit se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique.

Pour ôter un masque le retirer par les attaches en limitant le contact avec la partie antérieure et se laver les mains après le retrait.



- Vidéo INRS – [Les masques de protection respiratoire](#)
- Vidéo du CHU DE NANTES : [Comment bien mettre un masque](#)

### c) COMMENT LAVER ET SECHER UN MASQUE BARRIERE ?

Ces recommandations ne s'appliquent pas aux masques FFP2 et aux masques chirurgicaux qui sont jetables.

**Dans tous les cas, les recommandations du fabricant doivent être respectées. A défaut, les consignes suivantes sont recommandées.**

Le lavage et le séchage du masque barrière doit être conforme aux préconisations du fabricant (notice d'utilisation, instructions d'entretien ou formation).

Il convient d'éviter tout contact entre un masque barrière souillé (à laver) et des articles vestimentaires propres. La personne chargée du lavage devra se protéger pour manipuler les masques souillés s'ils ne sont pas dans un sac hydrosoluble.

Il est recommandé avant tout lavage des masques barrières de nettoyer son lave-linge, en procédant à un rinçage à froid avec de la javel ou de le faire tourner à vide à 60°C ou 95°C sans essorage.

Il n'est pas recommandé d'utiliser des produits spécifiques autres que la lessive habituelle sans s'être assuré auparavant de leur non toxicité par des résidus inhalés, et que leurs utilisations ne dégradent pas les matériaux. Le cycle complet de lavage (mouillage, lavage, rinçage) doit être de **30 minutes minimum avec une température de lavage de 60°C**.

Le lavage des masques barrières peut se faire avec des vieux draps en machine, afin de garantir l'aspect mécanique du lavage. **L'utilisation d'adoucissant n'est pas préconisée**

Il est recommandé un séchage complet du masque barrière dans un délai inférieur à deux heures après la sortie de lavage. Les masques barrières ne doivent pas sécher à l'air libre.

- En blanchisserie industrielle, il convient d'utiliser les séchoirs et sécheuses.
- Pour le séchage domestique, il convient d'utiliser un séchoir et de nettoyer les filtres du sèche-linge (et se laver les mains après).
- Repassage des masques recommandé uniquement après lavage

**Il n'est pas recommandé de procéder à un nettoyage avec four à micro-ondes**

Une inspection visuelle (avec des gants de protection ou des mains lavées) doit être réalisée après chaque cycle de lavage. En cas de détection de tout dommage du masque barrière (moindre ajustement, déformation, usure, etc.), le masque barrière doit être jeté.

**ATTENTION : Il est conseillé de suivre et respecter les informations des logos affichés sur les masques. Un masque lavable cinq fois est utilisable six fois, un masque lavable dix fois est utilisable onze fois, et ainsi de suite.**

## GANTS

Dans la plupart des situations de travail en collectivité, hors secteur de soins, les mesures d'hygiène des mains sont suffisantes. Le lavage fréquent des mains est à privilégier par rapport au port de gants.

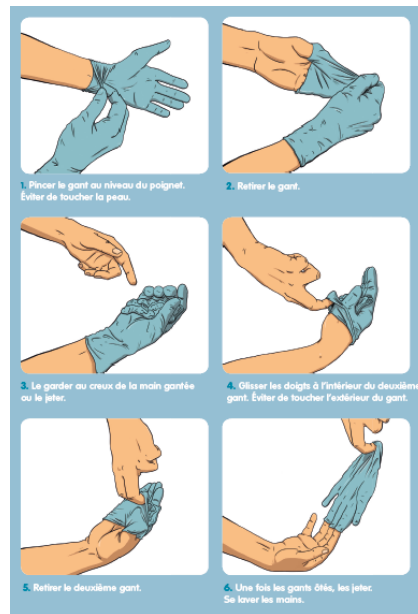
Toutefois, le port de gants peut être nécessaire dans le but de se protéger de produits chimiques dangereux ou d'autres micro-organismes dangereux. Les gants marqués **EN ISO 374-5** doivent être portés.

**Lors de toute utilisation des gants, il convient d'être particulièrement vigilant lorsque ces derniers sont en contact des surfaces potentiellement contaminées. Il faut alors impérativement respecter les mesures suivantes :**

- Ne pas porter les mains gantées au visage.
- Oter ses gants en faisant attention de ne pas toucher sa peau avec la partie extérieure du gant.
- Jeter ses gants dans une poubelle après chaque utilisation.
- Se laver les mains ou réaliser une friction hydro-alcoolique après avoir ôté ses gants.

Avant le port de gants, il est nécessaire de se laver les mains et d'éviter le port des bijoux.

## a) COMMENT RETIRER LES GANTS ?



INRS : [Retirer ses gants en toute sécurité \(gants à usage unique\)](#)

## BLOUSES ET SURBLOUSES

En fonction des activités et des risques, le port d'une blouse ou d'une surblouse jetable à usage unique peut être envisagé.

La surblouse doit être jetée après chaque utilisation dans un sac fermé. En cas de besoin, se référer aux fiches d'activités notamment pour les agents des services de soins à domicile SSAD et SSIAD (port d'une surblouse jetable à privilégier par rapport aux blouses réutilisables qui devront être lavées après chaque activité à 60° pendant 30 minutes minimum).

## REFERENCES DE FOURNISSEURS

Voici quelques fournisseurs possibles pour le besoin en EPI :

- [STOPCOVID19.fr](https://stopcovid19.fr)
- [Savoirfaireensemble.fr](https://savoirfaireensemble.fr) (Groupement CSF)
- [UGAP](https://ugap.fr)